

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

11 Décembre 2020

OBJET : Compte rendu à l'assemblée de l'exercice par la Présidente du Conseil départemental de la compétence qui lui a été déléguée en matière d'ester en justice.

L'an deux mille vingt et le Vendredi onze Décembre, à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est assemblé en session ordinaire EN VISIOCONFÉRENCE, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA,
Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET,
Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN,
Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD,
Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA,
Jacky GERARD, Roland GIBERTI, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI,
Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA,
Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN,
Richard MALLIE, Christophe MASSE, Danielle MILON, Véronique MIQUELLY,
Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Henri PONS,
Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX,
Didier REAULT, Maurice REY, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA,
Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO,
Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI,
Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Jean-Pierre BOUVET donne procuration à Brigitte DEVESA,
Jean-Marc PERRIN donne procuration à Bruno GENZANA

ÉTAIT ABSENT :

Denis ROSSI

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 11 Décembre 2020

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY / M. YVES MORAINÉ

DÉLIBÉRATION

OBJET : Compte rendu à l'assemblée de l'exercice par la Présidente du Conseil départemental de la compétence qui lui a été déléguée en matière d'ester en justice.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 11 Décembre 2020 EN VISIOCONFÉRENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A pris acte du compte-rendu, annexé au rapport, des décisions prises par la Présidente du Conseil départemental en matière d'actions en justice, sur la période du 1^{er} août 2020 au 31 octobre 2020 en vertu des délégations de compétence qui lui ont été consenties par l'Assemblée départementale par délibération n°2 du 14 avril 2020.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**